

Mairie de Garidech

Place Charles Latieule - 31380 Garidech

Tél : 05.61.84.25.01- Courriel : contact@mairie-garidech.com

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché passé suivant la procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique

Maître de l'ouvrage : Mairie de Garidech
Place Charles Latieule
31380 Garidech
05.61.84.25.01 - contact@mairie-garidech.com

Maître d'œuvre : Axel Letellier Architectes
12 rue des Vases - 31000 Toulouse
05.34.41.10.20 - agence@letellier-architectes.com

Objet : Marché de travaux
Restauration des décors de la nef de l'église
Saint Jean-Baptiste

Comptable public assignataire des paiements
Monsieur le Receveur principal
Trésorerie de Montastruc la Conseillère (31380)

Date limite de réception des offres : lundi 5 octobre 2020 à 12 heures

Cet acte d'engagement correspond à l'ensemble du marché

1- Contractant - Engagement

- Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché
- Règlement de la consultation
- CCAP
- CCAG
- CCTP
- Tableau des quantités et des prix

Le soussigné

.....
.....

domicilé.....
.....
.....

N° Siret

Téléphone Fax
Courriel

s'engage sur l'ensemble de son offre et pour son propre compte ou pour le nom de la société :

.....
.....

domiciliée.....
.....
.....

N° Siret

Téléphone Fax
Courriel

à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

Montant hors taxes :

Taux de la TVA :

Montant TTC :

2- Compte à créditer

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte

3 - Durée d'exécution du marché :

La durée d'exécution du marché est de quatre mois à compter de la date de notification du marché.

4 - Signature du marché par le titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire :

5 - Identification et signature de l'acheteur

Christian Ciercoles
maire de Garidech
Mairie de Garidech
Place Charles Latieule - 31380 Garidech
05.61.84.25.01 - contact@mairie-garidech.com

Fait àle
(Signature du titulaire du marché)

A Garidech le

Le Maire

Il n'est plus fait obligation aux candidats soumissionnant seuls ou sous forme de groupement, de signer l'offre présentée. Cette formalité n'est demandée qu'à la fin de la procédure pour formaliser le marché conclu.

C'est l'acheteur qui remplit les rubriques avant de l'adresser, non revêtu de sa signature, au fournisseur ou au mandataire du groupement auquel il envisage d'attribuer le marché. Ce dernier remplit alors les rubriques qui n'ont pu être renseignées par l'acheteur, le signe et le retourne.